



COMPOSITION DES JURYS
UFR STAPS
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU les arrêtés du 26 juin 2024 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la 3ème année de Licence **STAPS mention Education et motricité** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2024-2025 et pour les 3 délibérations – semestre 1, semestre 2 et session 2 :

Président : Benoît CARITEY

Membres :

Hervé ASSADI
Philippe BENAS
Karen BRETIN-MAFFIULETTI
Lionel CROGNIER
Philippe DEBARBIEUX
Arnaud DURY
Stéphane LELIEVRE
Franck MOREL
Guillaume PERREAU-NIEL
François WECKERLE

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR STAPS et sur le site internet de l'UFR STAPS.

Fait à DIJON, le 12 novembre 2024

Hervé ASSADI
Directeur de l'UFR STAPS-Université de Bourgogne
3, allée des étages universitaires B11 21078
21078 DIJON CEDEX
Tél. 03 80 39 67 11
herve.assadi@u-bourgogne.fr